

Constructrice-réparatrice | Constructeur-réparateur de voirie (15 à 25 ans)

RÉF | 4200

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de : Organiser le chantier; Implanter un ouvrage (éléments spécifiques, alignés, courbes et de maçonnerie); Réaliser un terrassement; Réaliser la pose de tuyaux d'égout et d'un drain; Réaliser la pose d'un élément d'égouttage particulier (station épu-fosses); Identifier les impétrants; Réaliser la pose d'éléments linéaires : bordures et filets d'eau; Réaliser un ouvrage en maçonnerie adapté à la voirie; Réaliser un revêtement continu et discontinu en béton armé et non armé; Réaliser un revêtement hydrocarboné; Réaliser un revêtement en pavés de béton, en dalles de béton et en dalles- gazon en PE; Réaliser un revêtement en pavés et en dalles en pierre naturelle; Identifier les engins de chantier; Assurer l'entretien et la conduite d'engins de chantier.

Programme

- **Connaissances générales :**

Français; Mathématique; Droit; Commerce; Monde contemporain.

- **Connaissances professionnelles :**

- 1ère apprentissage :**

Signalisation-sécurité-environnement (12h)
Organisation chantier (8h)
Lecture de plan (12h)
Drainage-égouttage voiries (16h)
Engins de chantier (identification) (16h)
Éléments linéaires : bordures et filets d'eau (12h)
Terrassements (48h)
Implantation maçonnerie (16h)
Béton (pavage-dallage) (40h)

- 2ème apprentissage :**

Evaluation MAC 2 (8h)
Maçonneries adaptées à la voirie (20h)

Egouttage parti (CV prefab, citernes, fosses épu.
docoloideur) (16h)
Signalisation-sécurité-environnement (12h)
Pierre naturelle (pavage-dallage) (20h)
Éléments linéaires : bordures et filets d'eau (16h)
Implantation - éléments spécifiques (16h)
Organisation chantier (12h)

3ème apprentissage :

Organisation du chantier (12h)
Implantation - alignement et courbes (32h)
Impétrants (12h)
Revêtements béton (16h)
Revêtements hydrocarbonés et enrobés (28h)
Engins de chantier (entretien et conduite) (20h)

• **Pratique en entreprise :**

Formation en alternance via un [contrat d'alternance](#) :

- formation théorique au centre de formation;
- formation pratique en entreprise.

Vous devrez donc trouver un patron-formateur qui accepte de vous engager sous contrat d'alternance.

Le [délégué à la tutelle](#) est l'intermédiaire indispensable à la conclusion du contrat d'alternance. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil (voir les permanences des délégués à la tutelle).

Le contrat d'alternance répond à l'obligation scolaire et peut être conclu à tout moment de l'année.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et peut aboutir à l'engagement de l'apprenti au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'alternance ?

[Consultez ALT+](#)

- **Attention : l'apprenant sera occupé dans une entreprise à Bruxelles. MAIS, les cours de connaissances professionnelles seront suivis dans un Centre IFAPME. Les cours de connaissances générales pourront**

être suivis à Bruxelles.

- Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours, [consultez la fiche formation de l'IFAPME](#)

[Visionnez la vidéo vous présentant cette formation.](#)

Certification(s) visée(s)

Certificat d'apprentissage, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Type de formation

[Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée

3 année(s)

Horaire

En journée, 12 heures semaine en 1ère année; 8 heures en 2ème et 3ème année.

Début

Septembre

Coût

Gratuit

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir entre 15 et 25 ans.

Vous devez :

- **avoir atteint l'âge de 15 ans.** Sachant que le contrat d'alternance doit se terminer au plus tard l'année de vos 26 ans, l'accès après 23 ans devra être conditionné à l'établissement du plan de formation.
- **avoir fréquenté au moins deux années dans le premier degré de l'enseignement secondaire.**

Dans certains cas spécifiques, en fonction de votre parcours scolaire et de vos compétences, vous devrez suivre un programme de cours préparatoires préalable à votre formation en entreprise.

Vous ne répondez pas à ces conditions ? Vous avez des questions ?

Nous vous recommandons de prendre contact avec un [délégué à la tutelle](#) du Sfpme.

Les ressortissants étrangers hors union européenne de plus de 18 ans doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription [sur le site de l'organisme](#). Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux contrats d'alternance, il s'assurera que vous êtes dans les conditions d'admission. Il établira avec vous un plan de formation (durée et choix du métier). [Consultez les permanences des délégués à la tutelle](#).

Organisme

SFPME / IFAPME - Apprentissage

Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: 0800 85 210
<https://www.efp.be/>